



Entreprise individuelle que faut il payer en charges et autres

Par **syImica**, le **24/01/2011** à **10:04**

Bonjour,

je me renseigne pour créer mon entreprise individuelle, qu'est ce j'aurai exactement à payer ? j'ai fait des recherches apparemment je devrais m'acquitter de l'impôt sur revenu sur bénéfice, taxe professionnelle, tva, taxe sur salaire, taxe d'apprentissage et enfin rsi.

je pense faire un CA annuel de 50000 € comment le calcul se fait il pour tout ça et avec tout ce qu'il va falloir payer suis je gagnante ? y a t'il des organismes qui peuvent me renseigner avant de me lancer dans cette création.

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **14:59**

La CCI

Par **olivier86**, le **26/01/2011** à **23:33**

Bonsoir.

Ce que vous aurez à payer va dépendre du statut de votre entreprise :

- autoentrepreneur,
- micro entreprise,

- réel simplifié,
- SARL.

Avec un CA de 50 000 e vous pouvez ne pas être soumis à TVA.
Vous paierez les cotisations sociales et impôt soit sur votre CA, soit sur votre bénéfice
(fonction de votre statut)

Cordialement, Olivier.